

8. La situation en République centrafricaine

Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu six séances et adopté une résolution et une déclaration présidentielle concernant la situation en République centrafricaine. Il a entendu quatre exposés de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et du Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix sur leurs activités respectives. Il a axé ses débats sur l'avancement des préparatifs des élections présidentielles et législatives, ainsi que sur les difficultés liées à la réintégration des ex-combattants, à la réforme du secteur de la sécurité et au maintien de la sécurité dans le nord-est du pays.

Le Conseil a prorogé à deux reprises le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA)¹⁰⁴, la première fois pour une période d'un an et la seconde pour une période de 13 mois¹⁰⁵.

28 juin 2010 au 21 décembre 2011 : exposés du représentant spécial du Secrétaire général, processus électoral et programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration

Le 28 juin 2010, le Conseil a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef du BINUCA. Introduisant le rapport du Secrétaire général¹⁰⁶, elle a noté que le processus de paix avait atteint un point critique et que le succès des élections et l'achèvement des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration de quelque 8 000 combattants, qui avaient jusqu'à présent été retardées, fixeraient le sort du processus de consolidation de la paix. Elle a dit que la Commission électorale indépendante avait recommandé le 24 octobre et le 19 décembre comme dates des premier et second tour des élections présidentielles et législatives. Abordant la question de la sécurité, la Représentante spéciale a indiqué que la

situation s'était aggravée en raison des attaques continues de l'Armée de résistance du Seigneur contre les populations civiles dans les provinces du Sud-Est. Elle a souligné que le BINUCA travaillait en étroite collaboration avec quatre missions de maintien de la paix des Nations Unies dans la région afin de contrôler les activités de l'Armée, mais a reconnu la nécessité d'une approche régionale mieux coordonnée pour combattre cette menace¹⁰⁷. Le représentant de la République centrafricaine a noté que les acteurs nationaux et internationaux étaient d'accord pour dire que la sécurité était nécessaire à la tenue d'élections libres, régulières et crédibles dans un pays en proie à ses propres rébellions internes, mais que la présence de rebelles étrangers n'avait pas facilité les choses¹⁰⁸.

Le 8 décembre 2010, le Conseil a entendu un exposé de la Représentante spéciale, qui a présenté le rapport du Secrétaire général¹⁰⁹ et a fait le point des préparatifs des élections et de la situation au plan de la sécurité dans le pays. Elle a expliqué que les élections présidentielles et législatives étaient programmées pour le 23 janvier 2011 et que l'ONU et ses partenaires internationaux avaient fourni un appui technique et logistique considérable à la Commission électorale indépendante, qui était chargée de la mise en œuvre du processus électoral. S'agissant du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, elle a indiqué que la vérification des anciens combattants dans le nord-ouest du pays était désormais terminée, mais que les parties au dialogue politique sans exclusive devaient honorer tous leurs engagements, afin que le désarmement puisse être accompli. Soulignant que le Gouvernement ne pouvait, sans les moyens et les ressources nécessaires, remédier au problème de la sécurité, elle a noté qu'il avait fait d'importants efforts pour étendre son autorité et assurer la fourniture de services sur tout le territoire¹¹⁰. Le représentant de la République centrafricaine a indiqué que son pays s'employait à préparer des élections libres, régulières et transparentes. Toutefois, la situation demeurait préoccupante dans plusieurs régions, en raison notamment de l'insécurité due aux groupes rebelles qui n'avaient pas signé l'Accord

¹⁰⁴ Pour de plus amples informations sur le mandat du BINUCA, voir la dixième partie, sect. II « Missions politiques et de consolidation de la paix ».

¹⁰⁵ S/PRST/2010/26 et résolution 2031 (2011).

¹⁰⁶ S/2010/295.

¹⁰⁷ S/PV.6345, p. 2 à 5.

¹⁰⁸ Ibid., p. 8 à 10.

¹⁰⁹ S/2010/584.

¹¹⁰ S/PV.6438, p. 2 à 4.

général de paix et à des groupes rebelles non identifiés¹¹¹.

Le 14 décembre 2010, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle dans laquelle il a demandé à toutes les parties prenantes nationales de continuer d'œuvrer à accélérer la préparation et la conduite d'élections libres, régulières, transparentes et crédibles, prenant note du décret présidentiel du 30 juillet 2010 fixant au 23 janvier 2011 le premier tour des élections présidentielle et législatives, et de l'achèvement de l'opération d'inscription sur les listes électorales. Le Conseil s'est félicité des progrès accomplis en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et a engagé tous les groupes politico-militaires à prendre les mesures requises pour mener à terme sans tarder, dans la transparence et le respect du principe de responsabilité, l'opération de désarmement et de démobilisation. Il a demandé à nouveau au Gouvernement centrafricain de relancer l'entreprise de réforme des institutions du secteur de la sécurité, élément crucial pour consolider la paix dans le pays, lutter contre l'impunité généralisée, promouvoir l'état de droit et faire mieux respecter les droits de l'homme¹¹².

Le 7 juillet 2011, le Conseil a entendu un exposé de la Représentante spéciale, qui a présenté le rapport du Secrétaire général¹¹³. Notant que la question des élections présidentielles et législatives avait dominé au cours de la période considérée, elle a fait savoir que ces élections avaient été qualifiées d'ouvertes et pacifiques par les observateurs nationaux et internationaux, qui avaient cependant appelé l'attention sur un certain nombre d'irrégularités. Elle a souligné que les défis immédiats consistaient à mettre en place un système politique à la suite des élections législatives et présidentielle, à mettre en œuvre les accords de paix conclus avec les groupes rebelles et à effectuer un désarmement et une réintégration durables des ex-combattants dans le cadre de la réforme générale du secteur de la sécurité¹¹⁴.

Le 14 décembre 2011, le Conseil a entendu un exposé de la Représentante spéciale, qui a présenté le rapport du Secrétaire général¹¹⁵ et communiqué les

informations les plus récentes sur l'évolution de la situation en République centrafricaine aux plans politique, socioéconomique, humanitaire, de la sécurité et des droits de l'homme. Mettant en exergue les progrès accomplis, elle a affirmé que malgré des divisions sur le front politique, le rapprochement entre le Gouvernement et l'opposition constituait une avancée considérable et inattendue. Elle a noté que la dynamique de paix engagée entre le Gouvernement et les groupes politico-militaires constituait une véritable chance de paix pour le pays, mais que le manque de financement nécessaire pour mener à bien le processus DDR et lancer la deuxième phase du processus de réforme du secteur de la sécurité pourrait conduire la République centrafricaine au bord de la catastrophe¹¹⁶.

Le 21 décembre 2011, le Conseil a adopté la résolution 2031 (2011) dans laquelle il s'est dit inquiet du manque d'autorité de l'État en dehors de la capitale, qui avait laissé s'installer un grave vide sécuritaire dans nombre de régions de la République centrafricaine, et a engagé le Gouvernement centrafricain et tous les groupes armés à continuer de soutenir la réconciliation nationale en respectant strictement les recommandations du dialogue politique inclusif qui avait pris fin en 2008. Il a également enjoint à tous les groupes armés de coopérer avec le Gouvernement dans le cadre du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Le Conseil a souligné l'importance que revêtait la réforme du secteur de la sécurité en République centrafricaine, noté avec préoccupation l'absence de stratégie nationale crédible et viable en la matière et demandé au Gouvernement centrafricain de renouer véritablement le dialogue avec le Bureau sur cette question, notamment en tenant compte de la feuille de route pour la réforme du secteur de la sécurité élaborée par le Bureau en réponse à la demande d'aide à la relance de la réforme de ce secteur présentée par le Gouvernement.

**28 juin 2010 au 14 décembre 2011 : exposés
du Président de la formation République
centrafricaine de la Commission
de consolidation de la paix**

Entre le 28 juin 2010 et le 14 décembre 2011, le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix a

¹¹¹ Ibid., p. 6 et 7.

¹¹² S/PRST/2010/26.

¹¹³ S/2011/311.

¹¹⁴ S/PV.6575, p. 2.

¹¹⁵ S/2011/739.

¹¹⁶ S/PV.6687, p. 2 à 6.

régulièrement fait le point devant le Conseil sur les questions liées à la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, Cadre dans lequel s'inscrivaient le processus électoral, la réforme du secteur de la sécurité

et le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration¹¹⁷.

¹¹⁷ Voir [S/PV.6345](#), [S/PV.6438](#), [S/PV.6575](#) et [S/PV.6687](#).

Séances : la situation en République centrafricaine

<i>Séance et date</i>	<i>Point subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
6345 28 juin 2011	Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) (S/2010/295)		République centrafricaine	Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef du BINUCA, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix	Tous les invités	
6438 8 décembre 2010	Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du BINUCA (S/2010/584)		République centrafricaine	Représentante spéciale du Secrétaire général, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix	Tous les invités	
6444 14 décembre 2010	Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du BINUCA (S/2010/584)		République centrafricaine			S/PRST/2010/26
6575 7 juillet 2011	Rapport du Secrétaire général sur la		République centrafricaine	Représentante spéciale du Secrétaire	Tous les invités	

<i>Séance et date</i>	<i>Point subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	situation en République centrafricaine et sur les activités du BINUCA (S/2011/311)			général, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix		
6687 14 décembre 2011	Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du BINUCA (S/2011/739)		République centrafricaine (Premier Ministre)	Représentante spéciale du Secrétaire général, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix	Tous les invités	
6696 21 décembre 2011	Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du BINUCA (S/2011/739)	Projet de résolution déposé par l'Allemagne, les États-Unis, la France, le Gabon et le Royaume-Uni (S/2011/785)				Résolution 2031 (2011) 15-0-0

9. La situation en Guinée-Bissau

Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu neuf séances au sujet de la situation en Guinée-Bissau et adopté deux résolutions et une déclaration présidentielle. Le Conseil a été informé par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau et la Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix du contexte politique et sécuritaire dans lequel s'était produite l'insurrection militaire du 1^{er} avril 2010, ainsi que des faits nouveaux concernant les efforts entrepris dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et de la lutte contre le trafic de drogues et le crime organisé.

Le Conseil a également renouvelé à deux reprises le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)¹¹⁸, pour des périodes d'un an et de 14 mois, respectivement¹¹⁹.

15 et 22 juillet 2010 : exposé et adoption d'une déclaration du président

Le 15 juillet 2010, le Conseil a entendu un exposé du représentant spécial du Secrétaire général pour la

¹¹⁸ Pour de plus amples informations sur le mandat de la MINUL, voir la dixième partie, sect. II « Missions politiques et de consolidation de la paix ».

¹¹⁹ Résolutions 1949 (2010) et 2030 (2011).